



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport****Neuvième session**Genève, 30 septembre-1^{er} octobre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session*, ****qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 septembre 2019, à 10 heures,
dans la salle XXII**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation d'un document regroupant les termes employés pour l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial et des terminaux intermodaux.
4. Collecte et analyse de données de référence.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=61Giew ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_09.html. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>).



5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la session suivante.
8. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) sera invité à adopter son ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/17.

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts

Le Groupe d'experts devrait poursuivre l'examen de la partie du rapport final qui donne un aperçu des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques d'évaluation, de calcul et d'analyse des coûts de construction des infrastructures de transport intérieur. À cet égard, il fera le point sur les contributions reçues des États membres de la CEE à la suite de la nouvelle demande formulée par le secrétariat depuis sa dernière session, et analysera ces contributions.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation d'un document regroupant les termes employés pour l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial et des terminaux intermodaux

Le Groupe d'experts devrait poursuivre l'examen de la terminologie relative aux ports dans le contexte de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Il devrait également, sur la base d'un document récapitulatif (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1) établi par le secrétariat, procéder à une vérification finale des termes employés dans les transports routiers, ferroviaires et fluviaux et les terminaux intermodaux et décider de la manière dont il souhaiterait inclure ce chapitre relatif à la terminologie dans son rapport final.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1.

4. Collecte et analyse de données de référence

Le Groupe d'experts poursuivra l'examen de la partie de son rapport final, qui devrait illustrer et décrire l'analyse comparative des coûts de construction des différents réseaux et nœuds de transport intérieur. Dans l'attente de la disponibilité des données, il devrait analyser les renseignements reçus en réponse au questionnaire sur les coûts de construction des infrastructures de transport routier et ferroviaire depuis sa dernière session.

Le Groupe d'experts devrait également examiner et achever les projets de questionnaires sur les coûts de construction des infrastructures de transport fluvial et des terminaux intermodaux en vue de les distribuer aux États membres de la CEE après la présente session.

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être poursuivre l'examen de la structure de son rapport final sur laquelle il s'est déjà penché à ses précédentes sessions. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti d'un ensemble de recommandations générales.

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

7. Date et lieu de la session suivante

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être noter que la tenue de sa dixième session est provisoirement prévue à Genève les 30 et 31 janvier 2020.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
